

«Une réduction de loyer, c'est bien, mais insuffisant!»

Gros travaux en ville Selon un sondage de la Chambre de commerce, la majorité des commerçants de la rue de Carouge ne tiendra pas au-delà de décembre.

Luca Di Stefano

Les travaux de la rue de Carouge ne finiront pas avant l'été 2027, mais la plupart des commerçants disent ne pas pouvoir tenir plus de quatre mois. C'est l'un des enseignements à tirer d'un sondage mené par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) auprès de ceux qui subissent les répercussions de ce chantier colossal au quotidien.

La publication des résultats de ce questionnaire s'inscrit dans un contexte tendu. L'artère totalement éventrée et privée du passage des trams, le quartier a perdu son attractivité et ne permet que de modestes déplacements de piétons sur des couloirs poussiéreux, bruyants et temporaires.

Quatre fermetures

Pour les magasins de la rue commerçante, les conséquences sont brutales: toutes les enseignes enregistrent une perte de chiffre d'affaires de 25% à 100%, indique la CCIG, qui a envoyé le questionnaire à 44 commerçants. Parmi eux, 32 estiment qu'ils ne tiendront pas au-delà du mois de décembre dans ces conditions. Et puis il y a déjà eu des fermetures, quatre depuis le début des travaux au printemps de cette année. Comment envisager la suite alors que ces travaux visant à réaménager la rue et à remplacer les canalisations et voies de tram ne font que commencer?

La semaine dernière, la Ville de Genève annonçait avoir trouvé un accord pour dédommager les commerçants les plus touchés. En réalité, il s'agira de baisser le loyer d'une centaine d'arcades de 40%. Coût total pour la Municipalité: 1,5 million de francs (avec effet rétroactif puisque la mesure s'étend de juin à décembre de l'année en cours).

Comparable au Covid

«Une réduction de loyer, c'est un point positif, mais ce n'est clairement pas suffisant», réagit Yann Arzuffi. Propriétaire de La Cave des Poètes, le commerçant de la rue de Carouge a suivi de près les discussions avec les autorités



Le chantier, ici photographié au mois de juillet, prévoit le réaménagement de l'artère, ainsi que le remplacement des canalisations et des voies de tram. Il devrait s'achever en 2027. Laurent Guiraud

«Nous avons besoin de beaucoup plus d'aides. La Ville semble avoir été dépassée par l'envergure des travaux.»

Yann Arzuffi

Commerçant de la rue de Carouge

tés municipales. Il a également créé un groupe de discussion sur WhatsApp avec ses voisins qui deviendra prochainement une association défendant les intérêts des commerçants du quartier. «Nous avons besoin de beaucoup plus d'aides, fait-il savoir. La Ville semble avoir été dépassée par l'envergure des travaux.»

Selon lui, «cette crise est à la hauteur de celle du Covid. Pour certains, elle vient s'ajouter aux pertes liées aux travaux du Pont-d'Arve (*ndlr: fermé près de six mois en 2023*), rappelle-t-il.

Si l'inaccessibilité affaiblit les commerces de proximité – à des degrés variables selon la nature de l'activité –, le chantier apporte également son lot d'imprévus. «Les coupures intempestives d'eau et d'électricité sont fréquentes et l'information est clairement insuffisante en la matière. Nous avons besoin d'aide, mais aussi de clarté», poursuit Yann Arzuffi.

De son côté, il est privé de sa zone de livraison si bien qu'il a dû engager des frais supplémentaires pour permettre aux palettes de marchandises d'arriver jusqu'à son magasin. Ce n'est

là que le début, puisque les travaux s'attaqueront prochainement aux trottoirs.

Enculer les RHT?

Alors que faire? Pour Yann Arzuffi, il faut aller plus loin qu'une aide sur le loyer valable uniquement quelques mois.

«On nous annonce la fin des travaux pour 2027: c'est inquiétant!» dit-il. À ses yeux, une solution pourrait passer par des réductions de l'horaire de travail (RHT).

Le caviste suggère également que les TPG et les SIG, tous deux engagés dans ces travaux d'envergure, participent à l'effort.

Cette proposition, la CCIG la formule également en pointant «la nécessité d'actions coordonnées et plus profondes, impliquant l'ensemble des acteurs concernés, y compris le Canton», écrit Vincent Subilia, son directeur. Si les commerçants sont bien conscients du risque entrepreneurial lorsqu'ils se lancent, ils n'ont en revanche pas à assumer les risques qui leur sont imposés par d'autres entités. Or, à ce jour, seule la réduction de loyer mise en place par la Ville de Genève a été proposée.

Le modèle économique allemand vacille



Lors du lancement du projet « Made in Germany », à la chancellerie, à Berlin, le 21 juillet. JOHN MACDOUGALL/AFP

Cécile Boutelet

Menacés par les politiques de Trump et de Xi, les industriels réclament davantage d'intervention de l'Etat

BERLIN - correspondance

Debout dans l'escalier de la chancellerie, une soixantaine de patrons de grands groupes et de quelques start-up posent, autour du chancelier allemand chrétien-démocrate, Friedrich Merz, et du vice-chancelier social-démocrate, Lars Klingbeil. En ce 21 juillet, ils sont tous là : Roland Busch (Siemens), Christian Sewing (Deutsche Bank), Oliver Blume (Volkswagen et Porsche), Ola Källenius (Mercedes-Benz), ou encore Christian Klein (SAP). L'assemblée est si honteusement masculine qu'on a placé les deux seules femmes – Katherina Reiche, la ministre de l'économie, et Bettina Orlopp, patronne de Commerzbank – au premier rang. Tous sont venus faire acte d'allégeance : ils promettent d'investir la somme de 631 milliards d'euros d'ici à 2028 en Allemagne.

« *Nous amorçons un nouveau partenariat entre les entreprises et le politique* », clame alors Roland Busch, un des promoteurs du projet baptisé « Made for Germany ». Eux, les barons du capitalisme allemand, à qui on reproche si souvent de privilégier leurs actionnaires et leurs marchés lointains au *Standort Deutschland*, le « site Allemagne », s'engagent à investir massivement en Allemagne.

La presse montrera qu'une grande part de ces investissements était en réalité déjà programmée. Mais la communication est essentielle : l'idée derrière cette initiative inédite est d'apporter un soutien visible du privé au gouvernement Merz, alors qu'il a lancé, en mars, un plan historique d'endettement de 500 milliards d'euros pour la rénovation des infrastructures et une levée des règles d'endettement pour investir dans la défense. Le budget de la défense allemand doit tripler dans les quatre années à venir, avec 152,8 milliards d'euros en 2029, ce qui devrait contribuer à relancer la croissance, anémique depuis 2019.

« Enormes défis »

Friedrich Merz savoure le moment, lui qui doit renforcer son gouvernement déjà chancelant. Mais derrière les sourires et les promesses de renouveau, beaucoup de patrons présents ce jour-là sont aux abois. Leur monde est en train de basculer de manière dramatique : les grands groupes automobiles et les constructeurs de machines, les deux piliers du « made in Germany », voient littéralement s'effondrer leurs ventes et leurs bénéfices, en raison de l'évolution du marché chinois. Et la croissance commence à en pâtir : au deuxième trimestre, le produit intérieur brut a reculé de 0,3 %, selon les chiffres publiés le 22 août par Destatis.

De consommateurs dociles, les Chinois se sont mus, en cinq ans, en redoutables concurrents, supérieurs dans les technologies d'avenir, comme les batteries ou les logiciels embarqués, qu'ils exportent en Europe et dans les pays

tiers. Les Etats-Unis, autre grand débouché traditionnel pour l'industrie allemande, se barricadent derrière des droits de douane. Les règles du commerce international ont été largement remplacées par la domination stratégique des ressources et matières premières, des technologies sensibles et des marchés. Le monde post-1990, celui de la mondialisation et du libre-échange, qui avait tant profité à l'Allemagne, est ainsi définitivement révolu.

Même au sein du Mittelstand, le tissu d'entreprises de taille intermédiaire emblématique du capitalisme allemand, le plus attaché traditionnellement au libre-échange, le vent a tourné. Le 16 juin, la Fédération allemande des constructeurs de machines a reconnu, dans une position de principe inouïe, les « *énormes défis* » posés à court terme par la « *politique économique et commerciale offensive de la Chine* », accusée de subventions injustes. Jusqu'ici pourfendeuse de toute barrière douanière au nom de la libre concurrence, elle réclame désormais une « *réaction des politiques* », appelés à instaurer des « *règles de contenu local* », des « *droits de douane compensatoires* », une « *plus grande surveillance sur marché* » et des « *sanctions* » en cas de violation des règles.

Le 23 juin, Peter Leibinger, le président de la Fédération des industries allemandes, lui-même issu d'une célèbre famille d'industriels du Bade-Wurtemberg, a enfoncé le clou. Dans un discours aux entreprises en présence du chancelier, il a reconnu qu'une « *arrogance de l'ingénieur* » allemand vis-à-vis de certaines technologies ou concurrents, en particulier la Chine, avait conduit à sous-estimer les risques. Appelant à la « *résilience* » et à la « *souveraineté* », deux mots longtemps inconnus du vocabulaire de l'industrie, il plaide pour une « *nouvelle forme de collaboration entre la politique et l'économie* », à travers une « *stratégie technologique commune* » sur l'industrie de défense, les nouvelles technologies et la sécurisation des matières premières.

« Keynésianisme militaire »

Il faut mesurer la rupture que représentent ces différentes prises de position. L'école de l'ordolibéralisme, qui a profondément influencé l'économie sociale de marché adoptée outre-Rhin après 1949, prévoit un rôle de l'Etat beaucoup plus limité, se restreignant à garantir les conditions légales de la concurrence et de la stabilité monétaire et budgétaire. Mais les « *temps nouveaux* » impliquent une « *nouvelle approche commune* », estime Peter Leibinger. La politique industrielle, autrefois moquée outre-Rhin, est devenue un impératif, ou moment où 10 000 emplois disparaissent chaque mois dans le secteur manufacturier traditionnel allemand.

Sander Tordoir, chef économiste au Centre for European Reform, un institut de recherche berlinois, confirme cette inflexion du capitalisme allemand. « *Il existe une tendance mondiale où on observe que la relation entre l'Etat et les grandes entreprises évolue. Aux Etats-Unis, il y a un rapprochement entre la Silicon Valley et la Pentagon Valley, entre la scène technologique et celle de la défense, avec des entreprises comme Palantir ou Anduril. En Chine, c'est le standard depuis longtemps. L'Allemagne me semble aller aussi dans cette direction, car il y a trop de distorsions de marché provoquées par la géopolitique* », explique-t-il.

Pour Dalia Marin, professeure d'économie internationale à l'Université technique de Munich, on assiste à un « *changement de régime* » lié au tournant géopolitique et sécuritaire : « *Le fait que Friedrich Merz ait été prêt à lever le frein à l'endettement pour investir massivement est une rupture.* » Il y a aussi un élément psychologique, estime-t-elle, car les entreprises sont davantage confiantes sur leur avenir, sachant que l'Etat va dépenser énormément d'argent ces prochaines années. « *On va assister à un keynésianisme militaire, où les dépenses de défense vont pousser l'économie. On réfléchit déjà à ce que l'agence allemande pour l'innovation de rupture s'étende au militaire, une partie de l'automobile va aller dans cette direction* », poursuit la docteure.

Cette spécialiste des chaînes de valeur internationales considère que la mondialisation ne va pas s'arrêter, mais que la nature des échanges internationaux va profondément se transformer, avec une diversification des marchés d'exportation, mais aussi un autre schéma de production : « *On constate que certains industriels relocalisent ce qu'ils peuvent fabriquer avec des robots. Mais ils ne confient pas la production à des sous-traitants, ils la réintègrent dans l'entreprise, pour être sûrs d'en avoir la maîtrise.* » C'est un renversement complet par rapport au schéma qui prévalait dans les années 2010, où les grands groupes allemands avaient poussé à fond la logique d'externalisation et d'internationalisation des chaînes de valeur.

Thorsten Benner, directeur du centre de recherche Global Public Policy Institute, redoute cependant que la prise de conscience demeure incomplète : « *Friedrich Merz a encore une compréhension unidimensionnelle de la compétitivité. Il parle surtout de baisser les charges patronales, de déréguler, de baisser les coûts de l'énergie. Ce sont des choses importantes, mais cela ne va pas suffire face au capitalisme d'Etat chinois. Beaucoup d'entreprises allemandes ne sont pas prêtes à renoncer aux approvisionnements bon marché chinois. A Berlin, la discussion sur ce sujet n'a pas encore vraiment commencé.* »

Pensionskassen-Schlupfloch für Topverdiener

Mitte-Partei macht Druck Durch Nachzahlungen in die Pensionskasse vermeiden Millionäre Steuern.
Daran wird Kritik laut: Das habe nichts mehr mit legitimer Altersvorsorge zu tun.

Konrad Staehelin

Der Staat will Altersarmut vermeiden und setzt darum bei der Ausgestaltung der Steuern Anreize dafür, selbst fürs Alter vorzusorgen. Seit der Bund allerdings in finanzielle Schieflage geraten ist, sind diese zur politischen Kampfzone geworden. Der neuste Vorschlag kommt von der Mitte: Sie will die Einzahlungen begrenzen, mit denen Topverdiener Löcher in der zweiten Säule stopfen und damit im grossen Stil Steuern sparen.

Heute zahlen jährlich mehrere Tausend Personen schweizweit mehr als 100'000 Franken nachträglich in die Pensionskasse ein. Viele dieser Überweisungen sind laut Fachpersonen ethisch unbedenklich. Hierzu zählen Vorsorgetransfers nach Scheidungen oder Einkäufe durch Personen, die zuvor PK-Geld für einen Hauskauf verwendet haben.

«Die meisten Personen zahlen nicht nachträglich in die Pensionskasse ein, um Steuern zu sparen, sondern um ihre Rente aufzubessern», beteuert Lukas Müller-Brunner, Direktor des Pensionskassenverbandes Asip. «Aber ja, es gibt Fälle, in denen sehr gut verdienende Personen hohe Beträge an ihre Pensionskasse überweisen.» Er legt aber Wert auf die Feststellung, dass das nicht illegal ist.

Der Bund liefert keine Angaben dazu, um wie viele Personen es sich handelt. Hingegen hat eine Reihe von Kantonen dieser Re-

daktion auf Anfrage aggregierte Steuerdaten für das Jahr 2022 gesendet, die gewisse Schlüsse zulassen. 96 ledige Personen und 511 verheiratete Paare hatten 2022 im Kanton Genf erstens ein steuerbares Einkommen von über einer Million Franken und schossen zweitens Geld in die zweite Säule nach.

Im Schnitt lagen ihre Einzahlungen bei 550'000 Franken. Das verringerte die Steuerlast pro Einzelperson oder Paar auf kantonaler Ebene im Schnitt um 132'000 Franken und bei der direkten Bundessteuer um 60'000 Franken. Die Mindereinnahmen für den Kanton betrugen in der Folge 80 Millionen, für den Bund knapp 40 Millionen. Hinzu kommen die Mindereinnahmen für die Gemeinden im Kanton, die gesamthaft ähnlich hoch gewesen sein dürften wie jene des Bundes.

«Ein Vehikel der Steueroptimierung»

Hier will die Mitte ansetzen. In der Vernehmlassung des Sparpaketes von Bundespräsidentin und Finanzministerin Karin Keller-Sutter schrieb die Partei: «Diese ursprünglich als Vorsorgeförderung gedachte Regelung hat sich zu einem Vehikel der Steueroptimierung für die höchsten Einkommen entwickelt und führt zu substanziellem Einnahmeausfällen beim Fiskus.» Der Bundesrat solle «primär solche Steuerprivilegien ins Auge fassen, bevor er die Kleinsparer zur Kasse bittet». Damit spielt die Partei auf den

Vorschlag Keller-Sutters an, mittels einer Erhöhung der Bundessteuern auf Kapitalbezüge aus der zweiten und dritten Säule Hunderte Millionen Franken pro Jahr mehr einzunehmen. Er ist unter 57 Vorschlägen des Bundesrats der einzige, der Mehreinnahmen bringen soll. Alle anderen würden Einsparungen nach sich ziehen.

Obwohl der Bundesrat die Massnahme nach der Vernehmlassung so angepasst hat, dass sie eher Gutverdiener treffen würde, lehnen die bürgerlichen Parteien sie als «Angriff auf den Mittelstand» ab. In Bern herrscht von links bis rechts Einigkeit, dass der Plan damit politisch tot ist.

Der Vorschlag der Mitte hat grössere Chancen. Gespräche mit Parlamentariern zeigen: Die Linke ist offen dafür; das würde zusammen mit den Stimmen von Mitte und GLP für eine knappe Mehrheit reichen. FDP und SVP hingegen wollen weiterhin nicht die Einnahmen maximieren, sondern die Ausgaben drosseln.

Wer die Details der neuen Idee verstehen will, muss in das Räderwerk des Vorsorge-Steuer-sparsens abtauchen: Die meisten Pensionskassen erlauben freiwillige Einzahlungen. Vereinfacht gesagt, dürfen diese dem Produkt aus der Anzahl möglicher Beitragsjahre und den aktuellen ordentlichen Beiträgen entsprechen. Je höher also das aktuelle Gehalt ist, desto grösser ist das Potenzial zum Einzahlen und Steuernsparen. Der Tipp von Steuerberatern ist, die Lö-

cher während der Erwerbsjahre mit dem höchsten Einkommen zu stopfen. Bei den meisten Personen liegt dieser Zeitpunkt jenseits der 50 Jahre.

Begrenzt wird die Einzahlung für Topverdiener dadurch, dass die ordentlichen Beiträge höchstens 25 Prozent des maximal versichbaren Jahreslohns von derzeit 907'200 Franken entsprechen dürfen. Die Mitte schlägt eine Halbierung des Maximalwerts vor, um die maximal erlaubten

Nachzahlungen zu errechnen. Eine denkbare Alternative wäre, ein Maximum für steuerlich anrechenbare Einzahlungen zu bestimmen. Das Endergebnis wäre das gleiche: mehr Einnahmen für die öffentliche Hand.

Im Fall des Genfer Beispiels von 2022 könnte eine Deckelung bei beispielsweise 300'000 Franken auf den ersten Blick dazu führen, dass der Bund rund 20 Millionen mehr einnehmen könnte als heute. Dabei sind Per-

sonen mit einem steuerbaren Einkommen bis zu einer Million, die teilweise ebenfalls sehr hohe Summen einzahlen, noch nicht einmal eingerechnet.

Genf scheint ein Spezialfall zu sein

Allerdings lassen sich die Genfer Zahlen nicht linear auf die ganze Schweiz hochrechnen. Das zeigt ein Blick auf die Kantone Basel-Stadt, Zug und Bern. Sie zählen entweder ebenfalls viele Personen mit sehr hohem Einkommen oder zumindest viele Einwohner. Die von ihnen gelieferten Datensätze zeigen deutlich weniger Einzahlungen in der Höhe der Genfer Topverdiener.

Auch ist davon auszugehen, dass eine Regelung, wie sie die Mitte vorschlägt, zu Verhaltensanpassungen führen würde. Viele der Betroffenen würden ihre Einzahlungen vermehrt über mehrere Jahre staffeln. Der todgeweihte Vorschlag des Bundesrats für eine höhere Besteuerung von Kapitalbezügen soll 190 Millionen jährlich einbringen. Dass die Mitte-Idee das vollständig wettmachen kann, ist unwahrscheinlich.

Der Obwaldner Mitte-Ständerat Erich Ettlin geht von Mehreinnahmen auf Bundesebene «im tiefen zweistelligen Millionenbereich» aus. «Aber sicher bin ich mir da nicht», sagt er. «Ich werde darum anlässlich der Behandlung des Entlastungspakets in der Finanzkommission eine Abklärung durch die Bundesverwaltung verlangen.»

Die PK-Einkäufe lagen 2022 in Genf im Schnitt bei 70'000 Franken

Steuerbares Einkommen (in Fr.), Anzahl Einkäufe, durchschnittlicher Betrag (in Mio. Fr.) und Mindereinnahmen Kanton (in Mio. Fr.)

Einkommen	Einkäufe	Ø Betrag	Mindereinnahmen
Weniger als 100'000	1131	0,01	0,9
100'000–150'000	1699	0,01	3,7
150'000–250'000	2650	0,02	10,7
250'000–500'000	2991	0,05	29,5
500'000–700'000	867	0,10	18,6
700'000–1 Mio.	503	0,17	18,8
Mehr als 1 Mio.	607	0,55	80,5
Total	10'448	0,07	162,7

Auswahl der Daten, die der Kanton Genf zu den Einkäufen in die zweite Säule im Steuerjahr 2022 zur Verfügung gestellt hat

Tabelle: kst / Quelle: État de Genève

Mehr Geld für Ehepaare, weniger für Witwen

In der AHV-Debatte planen SVP, FDP und GLP einen Gegenvorschlag zur Mitte-Initiative

FABIAN SCHÄFER

Es geht Schlag auf Schlag. Letzte Woche hat der Bund neue Zahlen zur Finanzlage der AHV präsentiert. Sie sehen zwar nicht wirklich gut aus, aber deutlich besser als bis vor kurzem angenommen. Ab 2027 wird die AHV mehr ausgeben als einnehmen, die Defizite sollen jedoch kleiner ausfallen als erwartet. Wenn man die unberechenbaren Kapitalrenditen ausblendet, fehlen der AHV um 2030 herum rund 2 bis 3 Milliarden Franken im Jahr. Sprich: Nichtstun ist weiterhin keine Option.

Diese Woche folgte bereits der nächste Schritt. In einer dreitägigen Sitzung hat die Sozialkommission des Nationalrats über die drei grossen Baustellen der AHV diskutiert:

■ **13. Rente:** Ab Dezember 2026 muss die AHV eine 13. Monatsrente auszahnen, wie dies das Volk letztes Jahr beschlossen hat. Das kostet 4 bis 5 Milliarden Franken im Jahr, die Finanzierung ist weiterhin ungeklärt. Falls sie rechtzeitig geregelt wird, ist die AHV finanziell bis auf weiteres wieder stabilisiert.

■ **Witwen und Witwer:** Die Schweiz wurde vom Gerichtshof für Menschenrechte verurteilt, weil sie Witwer schlechter behandelt als Witwen. Der Bundesrat schlägt in einer separaten Vorlage vor, die Leistungen für Hinterlassene zu vereinheitlichen – nach Geschlecht und nach Zivilstand. Verglichen mit den heutigen Witwenrenten ist ein Abbau geplant: Kinderlose Frauen erhalten keine Witwenrenten mehr, und auch die anderen würden nicht mehr lebenslang unterstützt, sondern grundsätzlich nur noch, bis das jüngste Kind 25 Jahre alt ist. Für laufende Renten sind Übergangsregeln geplant.

■ **Ehepaare:** Heute erhalten Verheiratete höchstens 150 Prozent einer maximalen Einzelrente, ledige Paare hingegen bis zu 200 Prozent. Die Mitte-Partei fordert mit einer Initiative, dass auch Ehepaare zwei ungeteilte Renten erhalten. Sie blendet die Witwenrenten und die weiteren Privilegien aus, die Verheiratete bei der AHV geniesen. Die Vorrechte der Ehe kosten das Sozialwerk mehr, als es dank der Kürzung der Ehepaarrenten spart.

Über all dies haben die Sozialpolitiker des Nationalrats diese Woche stundenlang verhandelt. Von Einigkeit sind sie weit entfernt. Am Ende sind die Mehr-



Jüngere Ehepaare müssen damit rechnen, dass sich die Regeln der AHV bis zur Pensionierung markant verändern. WALTER BIERI/KEYSTONE

heitsverhältnisse in vielen Fragen äusserst knapp ausgefallen.

Das gilt auch für den Entscheid mit dem grössten Neugewichtswert, der vor allem Verheiratete interessieren dürfte: Eine Allianz aus SVP, FDP und GLP hat beschlossen, die Mitte-Initiative mit einem Gegenvorschlag zu kontern. Er würde ausschliesslich für Ehepaare gelten, die erst nach Inkrafttreten der Reform pensioniert werden. Für alle anderen, die zu diesem Zeitpunkt bereits pensioniert sind, bleibt alles gleich.

Die Kinderrenten abschaffen

Der Vorschlag umfasst eine Art Gegen geschäft: Auf der einen Seite soll die Obergrenze bei den Renten von Ehepaaren wegfallen, wie dies die Mitte verlangt. Auf der anderen Seite müssen Verheiratete aber auf den Grossteil ihrer heutigen Vorteile verzichten. Sie sollen nicht nur den geplanten Abbau bei den Witwenrenten in Kauf nehmen, sondern auch die Abschaffung der heutigen Rentenzuschläge für Verwitwete. Diese machen 1,4 Milliarden Franken

im Jahr aus und stehen ebenfalls nur Personen zu, die verheiratet waren. Relevant sind sie vor allem für Pensionierte mit tieferen Renten, weil sie nach oben begrenzt sind.

Hinzu kommt ein weiterer Verzicht, der jedoch auch unverheiratete Paare treffen würde: Eine knappe bürgerliche Mehrheit will die Kinderrenten der AHV abschaffen, die im Parlament schon mehrfach zur Disposition standen. Sie bescheren Pensionierten mit minderjährigen Kindern einen Zuschlag zur ordentlichen Rente von bis zu 1500 Franken im Monat – und dies pro Kind. Auch damit soll Schluss sein, jedoch auch hier nur für künftige Rentner Ehepaare, die anderen erhalten ihre Zugaben weiterhin.

Bitter ist nur: Auch wenn man alle Streichungen und Kürzungen zusammenzählt – von den Witwen- bis zu den Kinderrenten –, geht die Rechnung am Ende doch nicht auf. Bis jetzt liegen noch keine offiziellen Zahlen zu den Auswirkungen des Gegenvorschlags vor, doch laut Involvierten ist der Trend klar: In den ersten Jahren sollte

die ganze Übung unter dem Strich etwa kostenneutral sein.

Bald aber würden die Ausgaben für die höheren Renten der Ehepaare zunehmend stärker ins Gewicht fallen als alle Kürzungen zusammen. Gegen Ende des kommenden Jahrzehnts soll der Gegenvorschlag die jährlichen Ausgaben der AHV um ungefähr 1 Milliarde Franken erhöhen. Damit würde sich das ohnehin drohende Umlagedefizit von zirka 4 auf 5 Milliarden erhöhen. Die Finanzierung ist offen.

Zivilstand spielt fast keine Rolle

Dass nun auch SVP, FDP und GLP einen Ausbau der AHV vorschlagen, mag auf den ersten Blick erstaunlich sein. Bis anhin hiess es meist, sie wollten aus Rücksicht auf die jüngeren Generationen davon absehen. Auf den zweiten Blick aber zeigt der Entscheid vor allem, für wie chancenreich die anderen Parteien die Mitte-Initiative halten. Wird sie angenommen, dürfte die Finanzierungslücke im Jahr 2040 auch mit den neuen, besseren Zahlen etwa 7,5 Mil-

liarden Franken betragen. Eine andere Frage ist, ob der bürgerliche Gegenvorschlag an der Urne eine Chance hätte. Unter anderem dürften sich jene Ehepaare, die bereits pensioniert sind, darüber echauffieren, dass ihre Renten nicht erhöht werden. Klar ist auch, dass die Linke den Gegenvorschlag als unsocial erachtet und vehement bekämpfen wird. Der Gewerkschaftsbund hat am Freitag bereits die Lösung ausgegeben: «Wenn Ehegattenrenten erhöht werden sollen, dann sicher nicht auf Kosten der Witwen.»

Der Gegenvorschlag hätte den Vorteil, dass der Zivilstand in der AHV fast keine Rolle mehr spielen würde. Ein wesentliches Privileg der Ehe bliebe allerdings bestehen: das Splitting, das

Auch wenn man alle Streichungen und Kürzungen zusammenzählt, geht die Rechnung am Ende doch nicht auf.

die Renten von Verheirateten angelebt. Dadurch erhält der Ehepartner mit dem tieferen Einkommen – in der Regel nach wie vor die Frau – eine höhere Rente.

Das Gezerre um Ehepaare, Witwen und Witwer dürfte im Bundeshaus noch viel Zeit in Anspruch nehmen. Grösser ist der Druck bei der Frage, wie die Politik die 13. AHV-Rente finanzieren will, die nächstes Jahr eingeführt werden muss. Auch dazu hat die Kommission Vorentscheide gefällt. Hier hat sich jedoch eine andere, ebenfalls knappe Mehrheit durchgesetzt: SP, Mitte, Grüne und GLP wollen die Mehrwertsteuer um 0,7 Prozentpunkte erhöhen – aber nur befristet bis 2030.

Die Konsumenten müssten dem Fiskus 2,5 bis 3 Milliarden Franken pro Jahr zusätzlich abliefern. Weil die Befristung in der Verfassung verankert wäre, könnte sie nur mit einer erneuten Volksabstimmung verlängert werden. Ab 2030 soll eine neue AHV-Reform greifen, bei der auch eine Erhöhung des Rentenalters zum Thema werden könnte, auch wenn der Bundesrat davon trotz bürgerlicher Mehrheit nichts wissen will. Der Nationalrat wird in der Septembersession über die drei Baustellen der AHV entscheiden.

Bürgerliche wollen die Mindeststeuer für grosse Konzerne aussetzen, doch diese winken ab

Die OECD-Steuerregel dürfte dem Bund nicht die erwarteten Einnahmen bringen – der Ruf nach einer Abschaffung wird dadurch lauter

DAVID VONPLON

Auf die Mindeststeuer hat hierzulande niemand gewartet. Aufgrund ihres wirtschaftlichen Erfolgs ist die Schweiz weltweit eines der wenigen Länder, die mit der OECD-Mindeststeuer zurückgebunden werden sollen. Trotzdem gehörte sie zu den ersten Ländern, die die neuen Steuerregeln anwendeten. 15 Prozent Steuern müssen international tätige Grossunternehmen seit der Einführung im Jahr 2024 wenigstens bezahlen. Liegen die ordentlichen Sätze darunter, sind sie gezwungen, eine Ergänzungssteuer zu entrichten.

Vor der Volksabstimmung über die OECD-Mindeststeuer 2023 versprach der Bundesrat dem Stimmvolk immerhin schöne Zusatzeinnahmen für die öffentlichen Kassen. Zwischen 1 und 2,5 Milliarden Franken zusätzliche Einnahmen sollte die neue Steuer schon in den ersten Jahren generieren. Bereits hatten sich Politiker ausgemalt, wie das Geld verwendet werden könnte – etwa für den Ausbau der Armee.

Mittlerweile jedoch sieht es so aus, dass die Erwartungen des Bundes deutlich zu hoch gegriffen waren. Eine Untersuchung des Beratungsunternehmens Deloitte kam unlängst zu dem Schluss, dass die Mehreinnahmen aus der Mindeststeuer für das Jahr 2024 voraussichtlich unter 200 Millionen Franken liegen werden – also fünf bis zwölf Mal weniger als veranschlagt.

Bundesrat im Blindflug

Waren die versprochenen Mehreinnahmen also nicht mehr als eine fiskalische Fata Morgana aus dem Finanzdepartement? Das wollte der Mitte-Ständerat Fabio Regazzi in einem Vorstoss vom Bundesrat wissen. Dessen Antwort, die seit kurzem vorliegt, bestätigt den ernüchternden Befund der Berater nun zumindest teilweise. Darin räumt die Landesregierung ein, dass die Einnahmen aus der Mindestbesteuerung geringer ausfallen könnten und von nur ganz wenigen Unternehmen stammen dürften. Vor allem aber besteht über die effektiven Einnahmen eine grosse Unsicherheit.

Im Voranschlag 2026 geht der Bundesrat trotzdem weiterhin von 1,6 Milliarden Franken Einnahmen aus der Mindestbesteuerung aus, wovon nur ein Viertel beim Bund bleibt. Laut dem Steuerexperten Thomas Hug von Deloitte wird der Bundesrat diese Zahl deutlich nach unten korrigieren müssen: Diverse Kantone hätten die Gewinnsteuern für grosse Unternehmen im Hinblick auf die



Finanzministerin Karin Keller-Sutter will die Mindestbesteuerung derzeit nicht antasten.

ANTHONY ANEX / KEYSTONE

neuen OECD-Regeln angehoben, damit die Firmen auf eine Mindestbelastung von 15 Prozent kämen. «Dadurch fließen automatisch weniger Ergänzungssteuern zum Bund», so Hug.

Dass die versprochenen Mehreinnahmen ausbleiben könnten, erhöht den Druck auf die ungeliebte Steuer zusätzlich. «Die tatsächlichen Einnahmen werden unter der untersten Schätzung von einer Milliarde Franken liegen – und das, obwohl die Prognosen des Bundesrats bewusst breit angelegt waren», sagt Ständerat Regazzi. Das sei enttäuschend. Schliesslich seien auf der Basis dieser Zahlen politische Entscheidungen getroffen worden. Der Gewerbepolitiker fordert, dass der Bund überprüft, ob die Mindestbesteuerung für die Schweiz wirklich das Richtige sei.

Es ist dies eine Frage, die sich derzeit viele bürgerliche Politiker stellen. Seit die USA einen Zoll von 39 Prozent auf den Import vieler Schweizer Waren festgesetzt haben, befinden sich die neuen OECD-Regeln und mit ihnen auch die Finanzministerin Karin Keller-Sutter unter Dauerbeschuss. So wirft Regazzi seine Parteikollegin Elisabeth Schneider-Schneiter der FDP-Magistratin vor, die

Einführung der Mindeststeuer gegen den Willen der Wirtschaft vorschnell eingeführt zu haben – zum Nachteil des Standorts Schweiz.

Doch macht der Bundesrat bis anhin keine Anstalten, die Mindestbesteuerung anzutasten. Stattdessen soll die Aussetzung der Mindeststeuer bald auf die Traktandenliste des Parlaments gelangen. Der SVP-Nationalrat Michaël Buffat hat vergangene Woche in der Wirtschaftskommission den Antrag gestellt, die Mindeststeuer auszusetzen, wie die «NZZ am Sonntag» berichtete. Schon im Oktober soll das Geschäft behandelt werden.

Wirtschaftsverbände warnen

Im Parlament könnte die Pausierung der Steuer durchaus intakte Chancen haben: Die Front gegen die ungeliebten OECD-Regeln umfasst mittlerweile das ganze bürgerliche Lager – auch die FDP ging auf Konfrontationskurs mit der eigenen Bundesrätin. Vor dem Hintergrund, dass die US-Regierung internationale Abmachungen mit Füssen trete, sei nicht damit zu rechnen, dass weitere Staaten die Steuer einführen. Deshalb

müsste die Schweiz die Mindeststeuer zum Schutz der eigenen Unternehmen aussetzen, findet die Partei.

Umso erstaunlicher ist, dass just jene Akteure, die von der Mindeststeuer am stärksten betroffen sind, sich derzeit gegen eine Abschaffung aussprechen: die Unternehmen selbst beziehungsweise die Verbände, die sie vertreten. «Wir können den Unmut in der Politik gut nachvollziehen», sagt Frank Marty, Leiter Steuern beim Wirtschaftsdachverband Economesuisse. Viele Staaten – vor allem die USA – würden die OECD-Steuerregeln nicht anwenden, was zu einer Benachteiligung von Firmen führen könnte, die in der Schweiz angesiedelt seien.

Gegenwärtig sind laut Marty die Voraussetzungen für einen Ausstieg jedoch nicht gegeben. «Halten wichtige Handelspartner der Schweiz an der Mindeststeuer fest, ist ein Ausstieg kontraproduktiv», sagt er. So müssten Unternehmen aus der Schweiz, die zum Beispiel im EU-Raum eine Tochterfirma hätten, damit rechnen, dass sie von den dortigen Ländern für eine Unterbesteuerung belangen würden. «Die einseitige Aufhebung der bereits eingeführten Instrumente der Mindeststeuer würde

die Unternehmen daher nicht entlasten.» Stattdessen müssten sie vermehrt Steuerforderungen von ausländischen Behörden befürchten.

Auch Martin Hess von Swissholdings, dem Verband der multinationalen Unternehmen in der Schweiz, betont, dass Aussetzen der Mindeststeuer habe keinerlei Vorteile. «Der administrative Aufwand und die Rechtsunsicherheit dürften für die betroffenen Unternehmen zunehmen.» Zudem sei zu befürchten, dass die Kantone weniger Standortmassnahmen ergreifen würden, weil ihnen ohne die Steuer das Geld dafür fehle. Keines der Unternehmen des Verbands – darunter Nestlé, Novartis, Glencore und Syngenta – habe bisher verlangt, die Mindeststeuer auszusetzen. Ähnlich lautet der Befund des Steuerexperten Hug: «Solange die EU-Länder an der Mindestbesteuerung festhalten, darf sich die Schweiz zu keinen Schnellschüssen hinreißen lassen.»

Die Wirtschaftsverbände hoffen darauf, dass sich das Problem von selbst löst – und die Mindeststeuer auf Druck gewichtiger Staaten aufgehoben wird. Gewisse Anzeichen dafür gibt es: Im Juni einigten sich die USA mit den übrigen G-7-Staaten darauf, dass die USA von der Mindestbesteuerung ausgenommen werden sollen. Im Gegenzug erklärten sich die USA bereit, international tätige Unternehmen aus Europa und Asien nicht wie angedroht mit einer «Rache- steuer» von bis zu 20 Prozent zu belegen.

Offenbar jedoch ist die Vereinbarung brüchig. Vor kurzem machte die Nachrichtenagentur Bloomberg einen Brief publik, in dem 28 Staaten starke Bedenken an dem Deal äussern, darunter China, Deutschland, Frankreich und Grossbritannien, wie Bloomberg berichtete. Sie kritisieren, dass mit der Ausnahmeregelung für die USA die Wirksamkeit der Steuer untergraben werde und nichtamerikanische Unternehmen im internationalen Wettbewerb benachteiligt würden.

Möglich ist, dass das Gezere um den Steuerdeal der G-7 den Anfang vom Ende der Mindestbesteuerung markiert. Laut Hess ist die Wahrscheinlichkeit dafür allerdings gering. Derzeit gibt es innerhalb der OECD Bestrebungen, die Mindeststeuer klar vom US-System abzugrenzen. Sie hätte damit weiterhin Gültigkeit – außer dort, wo US-Konzerne betroffen sind. Der Unternehmensvertreter Hess rät der Politik darum zur Zurückhaltung. Sollte sich die Schweiz – bekannt als Profiteurin des internationalen Steuerwettbewerbs – in erkennbarer Weise für die Abschaffung einsetzen, dürfte dies die Mindeststeuer eher stärken als schwächen.

Vaud et Genève recevraient plus d'impôts sans la valeur locative

Votation du 28 septembre Si la faîtière des cantons est contre son abolition, les effets de la réforme ne seraient pas les mêmes partout. Des cantons pourraient y gagner.

Florent Quiquerez Berne

Un manque à gagner de 1,7 à 1,8 milliard pour les collectivités publiques: ce chiffre fait partie des arguments avancés par les opposants à l'abolition de la valeur locative. Estimant que cette réforme fiscale «comporte des risques» que l'introduction d'une taxe sur les résidences secondaires ne saurait combler, la Conférence des gouvernements cantonaux appelle, elle aussi, à voter non. «Il n'est absolument pas certain que le projet constitutionnel proposé permette de compenser les pertes financières des cantons touristiques et de montagne.»

Mais quel serait vraiment les répercussions financières de la suppression de la valeur locative en Suisse romande? Faudrait-il augmenter les impôts? Pour le savoir, nous nous sommes intéressés à la situation des six cantons romands. Et les résultats détonnent. Si Valais, Fribourg, Neuchâtel et le Jura devraient se serrer la ceinture avec moins de rentrées, Vaud et Genève engrangeraient plus d'argent qu'aujourd'hui.

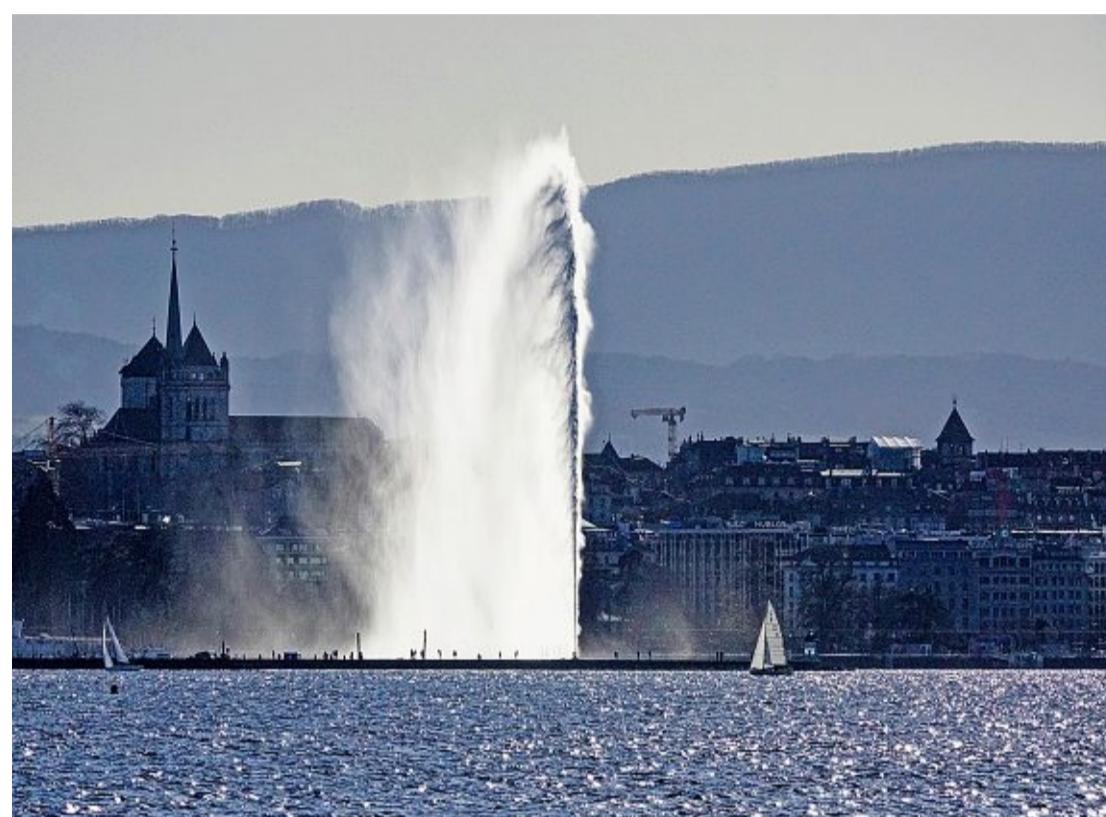
«L'effet d'une suppression de la valeur locative, avec suppression totale de toutes déductions (travaux d'entretien, travaux destinés à économiser l'énergie, intérêts passifs, etc.), correspondrait non pas à une perte fiscale mais à un gain fiscal (impôt cantonal sur le revenu) de l'ordre de 61 millions par an», confirme ainsi le Département des finances du canton de Genève. Et les services de Nathalie Fontanet de préciser «qu'il faut ajouter à ce gain l'impact également positif concernant l'impôt communal sur le revenu pour les 45 communes genevoises, estimé à environ 20 millions de francs». Genève empocherait donc plus de 80 millions de recettes fiscales supplémentaires.

Du côté vaudois, le Département des finances dit ne pas pouvoir répondre à nos questions, étant donné qu'elles correspondent à une interpellation pendante au Grand Conseil vaudois. Or, «le gouvernement se doit de donner la primeur de ses réponses, qui sont en préparation, au parlement».

Toutefois, selon nos informations, le Conseil d'État a distribué une note à la députation vaudoise à Berne. Datée de mai 2025, elle confirme là aussi un gain fiscal pour le Canton. À court terme, l'abolition de la valeur locative devrait entraîner entre 20 et 50 millions de recettes supplémentaires pour le Canton. Une évaluation à interpréter avec prudence, estime encore le gouvernement.

L'effet actuel et futur de la valeur locative

Que Vaud et Genève sortent gagnant de la réforme, voilà qui fait réagir tant le camp du non que celui du oui. «Cela montre bien que l'argument des opposants, qui mettent en avant le manque à gagner fiscal, ne tient pas», réagit le conseiller natio-



À la différence des autres cantons romands, Vaud et Genève (ici la rade) gagneraient davantage d'impôts si la valeur locative était abolie. Lucien Fortunati



«Cette situation doit nous inquiéter, car elle aura un impact négatif sur la rénovation et l'entretien du parc immobilier.»

Pascal Broulis
Conseiller aux États (PLR/VD)

nal Michaël Buffat (UDC/VD), un des rares élus romands à mouiller la chemise pour abolir la valeur locative.

Le Vaudois ne souhaite toutefois pas s'attarder trop longtemps sur ces chiffres. «Ils correspondent à une réalité à un moment précis. Mais cela ne préfigure en rien ce qui pourrait se passer ces prochaines années. En fonction des déductions que les cantons pourraient mettre sur pied pour les rénovations énergétiques, de la hausse ou non des taux hypothécaires et de la création d'un éventuel impôt sur les résidences secondaires, il est impossible de faire des scénarios réalisistes de la fiscalité. Pour moi, il faut donc revenir à l'essentiel de cette votation: l'abolition de la valeur locative. Il faut en finir avec ce revenu fictif. Ce sera bon pour les propriétaires, notamment les retraités et les primo-accédants.»

Pour le sénateur Pascal Broulis (PLR/VD) qui fait campagne pour le non, l'analyse est tout autre. «Oui, certains cantons vont engranger plus d'impôts si l'abolition de la valeur locative est actée. Mais cette situation doit nous inquiéter, car elle aura un impact négatif sur la rénovation et l'entretien du parc immobilier.»

Et de faire cette démonstration: «Aujourd'hui, quand vous achetez une maison, vous vous endettez. Souvent vous faites aussi des travaux. Et comme vous pouvez déduire tant les intérêts de la dette que le montant des rénovations, vous payez moins d'impôts, voire pas du tout, si les travaux sont conséquents. Si demain ces déductions disparaissent, le Canton sera plus riche, car il récupérera cet impôt. Mais en face, les propriétaires réfléchiront à deux fois avant d'investir dans leur bien. Ce sera autant d'argent qui ne sera plus mis en circulation dans l'économie locale, celle des maçons, des menuisiers, des sanitaires, etc. Autant d'artisans et d'ouvriers qui aujourd'hui ne sont pas au chômage et qui paient donc des impôts.» Ce qui, selon lui, pourrait ne plus être le cas demain.

Les autres cantons romands vont perdre de l'argent

Reste que cette réalité valdo-genevoise est une exception en Suisse romande. À Fribourg, le Conseil d'État envisage un manque à gagner fiscal, pour le Canton et les communes, allant de 25 à 40 millions. Le taux d'imposition cantonal pourrait donc augmenter de 1,7 à 2,4 points, selon une réponse donnée par le Conseil d'État au parlement cantonal.

En Valais, la suppression de la valeur locative grèverait les caisses publiques de quelque 70 millions de francs, dont la moitié concerne les communes. Pour combler le trou dans les



«Cela montre bien que l'argument des opposants, qui mettent en avant le manque à gagner fiscal, ne tient pas.»

Michaël Buffat

Conseiller national (UDC/VD)

caisses cantonales, il faudrait augmenter les impôts de 4,5%. L'instauration d'une taxe sur les résidences secondaires pourrait évidemment limiter le manque à gagner. Mais en Valais, on rappelle que les citoyens ont déjà séchement rejeté une idée similaire en 2009.

À Neuchâtel, la suppression de la valeur locative a été estimée à une perte fiscale de 9,3 millions de francs pour le Canton et à 5,1 millions pour les communes. Mais les autorités nous indiquent ne pas avoir fait de projections à ce stade concernant d'éventuelles hausses d'impôts.

Dans le Jura enfin, le manque à gagner de l'impôt sur la valeur locative est évalué à 9 millions. Pour compenser la part cantonale, qui s'élève à 5 millions, la quotité devrait passer de 2,85 à 2,90. Cela concerne les impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice, le capital, les prestations en capital, les gains immobiliers et l'impôt à la source.

Ständeräte wollen staatliche Investitionskontrolle einschränken

Die Wirtschaftskommission der kleinen Kammer verschlankt die Vorlage des Nationalrats zur «Lex China» – und lehnt sie dann ab

HANSUEL SCHÖCHLI

Nationale Sicherheit kommt vor wirtschaftlicher Offenheit und Effizienz. Das ist der globale Trend der letzten Jahre – symbolisiert durch Namen wie Xi, Putin und Trump. Die Aufwertung der nationalen Sicherheit ist in der Schweiz ebenfalls auf der Agenda. Dies auch in der Wirtschaftspolitik. So dürfte im Bundesparlament die Einführung einer staatlichen Kontrolle bei Übernahmen von gewissen Schweizer Firmen durch Ausländer mehrheitsfähig sein. Und dies, obwohl Wirtschaftsvertreter derzeit besonders lautstark einen Regulierungsstopp zur Stärkung des Unternehmensstandorts fordern.

Der Haupttreiber der geplanten Investitionskontrolle war die Furcht vor Übernahmen hiesiger Firmen durch Investoren aus China und anderen autoritären Staaten. Hier eine gängige Befürchtung: Staatlich gelenkte Investoren aus China oder anderen undemokratischen Staaten übernehmen Schweizer Betriebe mit wichtigem technologischen Know-how, saugen dieses Know-how aus den Firmen heraus und verlagern danach die Wertschöpfung ins eigene Land – womit der Schweizer Produktions- und Wissensstandort ausgehöhlt werde.

Der Bundesrat hatte 2023 auf Befehl des Parlaments einen Gesetzesvorschlag gebracht, der eine Investitionskontrolle auf Übernahmen in heiklen Branchen durch staatsnahe Auslandsinvestoren einführen würde. Der Nationalrat weitete die Vorlage stark aus; vor allem sollten in den heiklen Branchen Übernahmen durch sämtliche Auslandsinvestoren einem Kontrollregime unterliegen. Das würde laut Bundesschätzungen im Vergleich zum Regierungsvorschlag etwa zu einer Verzehnfachung der Staatskontrollen von Firmenübernahmen führen – von einigen wenigen auf etwa dreissig bis vierzig pro Jahr.

Zurück Richtung Bundesrat

Im Ständerat bahnt sich eine deutlich schlankere Vorlage an. Diesen März hatte sich der Ständerat im Grundsatz mit klarer Mehrheit vor allem kraft einer Allianz Mitte-links im Grundsatz für ein staatliches Kontrollregime ausgesprochen. Genannte Hauptargumente: Die meisten anderen Länder hätten auch eine staatliche Investitionskontrolle, und angesichts der geopolitischen Spannungen seien die Risiken von staatlich gelenkten Investitionen zulasten der Schweiz gestiegen. Doch einige der Befürworter hatten erklärt, dass ihnen eine

schlankere Version in der Nähe der Bundesratsvariante vorschwebte.

Die Wirtschaftskommission des Ständerats wollte in ihrer ersten Lesung gar nicht auf das Gesetzesprojekt eintreten. Drei der genannten Kernargumente der Gegner: Die kritische Infrastruktur sei typischerweise ohnehin schon in staatlicher Hand, bis anhin seien keine Firmenübernahmen bekannt, welche die öffentliche Ordnung und Sicherheit gefährdet hätten, und die verlangte Kontrolle bringe viel bürokratischen Aufwand ohne grossen Nutzen.

Doch nach dem Beschluss des Ständerats musste dessen Kommission einen konkreten Gesetzesvorschlag ausarbeiten. Am Freitag hat sie diese Strafaufgabe zähnekirischend erfüllt. Am Ende lehnte die Kommission in des ihren eigenen Vorschlag knapp ab. Zentral ist aber, dass der Gesamtrat – in dem eine andere Meinung vorherrscht als in der Kommission – in der Septembersession über einen konkreten Gesetzesvorschlag befinden kann.

Vor allem zwei Änderungen gegenüber der Nationalratsvariante stechen ins Auge. Zum einen soll die Investitionskontrolle nur bei Übernahmever suchen durch staatsnahe Auslandsinvestoren greifen – wie dies ursprünglich der Bundesrat vorgeschlagen hatte.

Das könnte im Ständerat mehrheitsfähig sein. Zudem will die Kommission auch den Geltungsbereich bezüglich Branchen stark einschränken. Dies ist eine grosse Differenz nicht nur zum Nationalrat, sondern auch zum Bundesrat.

Laut der Fassung der Regierung würde das Kontrollregime in besonders heiklen Sektoren wie Strom, Wasser, Erdgas sowie Kriegsmaterial und bei gewissen Informatikdienstleistungen generell oder bei Überschreitung gewisser Schwellenwerte gelten. In einem separaten Absatz hatte der Bundesrat weitere heikle Bereiche genannt, für die ein höherer Schwellenwert von 100 Millionen Franken Jahresumsatz vorgesehen war. Dies gilt etwa für Zentrumsspitaler, Transportknotenpunkte, bedeutende Lebensmittel-Verteilzentren, Telekommunikationsnetze, bedeutende Finanzmarktinfrastrukturen und systemrelevante Banken.

Die Ständeratskommission sprach sich nun mit 7 zu 4 Stimmen dafür aus, diesen separaten Absatz zu streichen. Die Investitionskontrolle soll damit im Prinzip nur noch für besonders heikle Bereiche in den Sektoren Energie, Waffen und Informatik gelten. Doch der Ständerat wird auch über den Antrag einer Kommissionsminderheit zur Beibehaltung des besagten Absatzes befinden können.

Zuständig für die Kontrollen soll das Staatssekretariat für Wirtschaft (Seco) sein. Das geplante Gesetz soll laut dem vorgesehenen Zweckartikel jene Übernahmen durch Ausländer verhindern, welche die öffentliche Ordnung oder Sicherheit der Schweiz gefährden. Die öffentliche Ordnung oder Sicherheit gilt gemäss Bundesrat dann als gefährdet, wenn ein Unternehmen ausfällt, das für die Volkswirtschaft unabdingbare Leistungen erbringt, ein bedeutender Lieferant der Armee ist oder inländischen Behörden zentrale Informatikdienstleistungen liefert.

Herkunft als Alarmzeichen

Das Seco würde somit bei den Kontrollen beurteilen müssen, ob der Investor die Chancen des Überlebens zentraler inländischer Wertschöpfungsteile des anvisierten Schweizer Unternehmens eher erhöht oder senkt. Ein tiefer Blick in die Augen der Investoren genügt da kaum. Der Gesetzesvorschlag liefert einige Anhaltspunkte für Verdachtsmomente – etwa wenn der Investor schon negativ aufgefallen ist, zum Beispiel durch Spionageaktivitäten. In der Praxis dürfte oft das Herkunftsland des Investors (zum Beispiel China oder Russland) ein Alarmzeichen sein.

Élection au Conseil d'État: les milieux économiques divisés

Politique La Fédération des entreprises romandes soutient Xavier Magnin. De son côté, la Chambre de commerce a décidé de ne pas trancher entre ce Centriste et les candidats souverainistes.

Rachad Armanios

L'élection complémentaire au Conseil d'État divise les associations économiques et patronales. Car, d'un côté, la Chambre de commerce, d'industrie et des services (CCIG) a communiqué mardi qu'elle soutenait, pour le premier tour, le candidat du Centre, Xavier Magnin, et ceux des partis souverainistes, l'UDC Lionel Dugerdil et le MCG Maikl Gerzner. Trois noms pour un seul siège, donc.

D'un autre côté, le 23 juin, la Fédération des entreprises romandes (FER), elle, appelait ses membres à un choix net en faveur du Centriste, relevant en particulier son «appui clair à la consolidation de nos relations avec l'Union européenne».

Tous pour l'intérêt du canton

La CCIG a fondé sa décision de ne pas trancher entre ces trois candidatures de droite sur un questionnaire portant sur des



La FER (ici ses bâtiments à la rue de Saint-Jean) apprécie que Xavier Magnin soit favorable à de relations solides avec l'UE. Pierre Abensur

thèmes déterminants pour l'économie genevoise. Il a été envoyé à tous les candidats issus de partis représentés au Grand Conseil, c'est-à-dire quatre candidats sur dix, dont le Vert Nicolas Walder.

Puis des auditions des principaux candidats ont été menées.

Résultats, les trois personnes soutenues au final partagent toutes au moins 80% des positions de la CCIG.

Certes, il existe des divergences avec «certains candidats, notamment sur les questions des Bilatérales III et des accords de libre-échange, essentielles pour la Chambre et l'économie du canton», note la CCIG.

«Toutefois, ces derniers candidats se sont engagés à faire primer les intérêts de Genève en la matière», affirme l'organisation.

Surtout, la CCIG salue l'engagement des trois candidats à se retirer en faveur du mieux placé parmi eux pour le second tour. Ce dernier recevra alors l'appui de la Chambre, promet-elle.

La FER, elle, notait dans son communiqué qu'elle aurait préféré, au premier tour, pouvoir soutenir une candidature issue d'une droite unie.

En 2023, Centre, PLR, MCG et UDC s'étaient alliés pour les élections au Conseil d'État puis fédérales. Mais, désormais, Le Centre a tourné le dos aux partis souverainistes et s'est allié aux Vert'libéraux. Une alliance au centre

droit que le PLR a été invité à rejoindre. Mais les délégués du parti, le 25 juin, ont décidé de soutenir l'UDC Lionel Dugerdil.

Convergences et divergences

Le PLR expliquait: «Les majorités dont le parti a besoin pour réaliser ses priorités programmatiques se font régulièrement avec une droite élargie dont fait partie l'UDC, ceci tout en reconnaissant ses divergences sur des sujets fédéraux tels que la migration ou les Bilatérales III.»

Parmi les divergences, la fronde en février de l'UDC, du MCG et de LJS contre l'aide de 10 millions pour les ONG de la Genève internationale fragilisée avait marqué les esprits.

«Les points de convergence l'emportent largement au niveau de l'élection qui nous occupe», a plaidé le conseiller national PLR Cyril Aellen le 22 août, lors de la soirée de lancement de campagne de Lionel Dugerdil, selon un communiqué de l'UDC.

L'IA, nouvelle arme anti- bouchons

GENÈVE Comptages automatisés, modélisation de la circulation, détection des accidents: le service de la régulation du trafic teste des outils d'IA pour assurer la sécurité et la fluidité aux carrefours, dans un contexte de chantiers multiples et d'embouteillages chroniques. «Le Temps» dévoile les expérimentations en cours

TEXTE: FRÉDÉRIC JULLIARD
PHOTOS: NORA TEYLOUNI/LE TEMPS

La gestion humaine des carrefours n'a pas dit son dernier mot. Elle connaît même une seconde vie, depuis que nos villes sont éventrées par des chantiers en série. Mais la régulation du trafic explore désormais d'autres techniques que les coups de sifflet et les mouvements de bras. A Genève, une équipe expérimente depuis plusieurs mois des outils d'intelligence artificielle pour fluidifier le trafic et réduire les temps d'attente aux carrefours.

Le cerveau - humain, celui-là - dirigeant le projet n'appartient pas à un jeune geek récemment sorti de l'école, mais à un haut fonctionnaire totalisant quelques années au compteur, si l'on peut dire dans ce contexte routier. Jean-Luc Bourget, à la tête de la direction de la régulation du trafic et des opérations à l'Office cantonal des transports, dans le département de Pierre Maudet, a accueilli *Le Temps* à la Centrale de régulation du trafic pour une démonstration des outils, avant une sortie sur le terrain pour comprendre comment on gère un carrefour.

Sécurité et fluidité

Enthousiasmé par ces nouveaux outils, en pleine phase de test, l'ancien informaticien Jean-Luc Bourget en est persuadé: l'intelligence artificielle rendra son équipe plus efficiente et la vie des usagers moins difficile. Les solutions d'IA en cours d'évaluation doivent remplir trois missions: offrir des comptages détaillés et automatiques par types de véhicule, détecter des incidents ou des difficultés, et permettre de modéliser le trafic, pour tester virtuellement l'impact d'une fermeture de voie, par exemple. Avec les énormes chantiers ouverts ou programmés à Genève, notamment pour construire le réseau cantonal de chauffage à distance des Services industriels (SIG), assurer la fluidité - ou limiter le chaos, diront les habitués du trafic local - devient plus utile que jamais.

Même si l'IA ne résout pas tout, elle complète et renforce le travail humain. Le service de la régulation s'emploie à revoir de zéro le fonctionnement des carrefours problématiques, de trouver de nouvelles solutions, de se remettre en question. Le bon sens humain et la puissance de la machine s'additionnent pour dénouer des situations à première vue inextricables.

«On compte environ 520 carrefours régulés par des feux à Genève»

JEAN-LUC BOURGET, RÉGULATION DU TRAFIC ET DES OPÉRATIONS

«Les feux de signalisation lumineuse ont une seule raison d'être, rappelle d'entrée le chef de service: la sécurité routière. Lorsqu'il y a des mouvements antagonistes, la législation nous contraint à installer des feux. C'est pour ça qu'on en a autant à Genève.»

Pendant longtemps, les feux n'ont servi qu'à ça. Aujourd'hui, une fois la sécurité assurée, on les met au service de la fluidité. «Avant, il y avait tellement peu de voitures que la fluidité était naturelle», rappelle Jean-Luc Bourget. Aux Etats-Unis, la plupart des carrefours sont d'ailleurs toujours réglés selon des temps d'attente fixes. En Suisse, et surtout dans une ville encombrée comme Genève, le service de la régulation s'efforce de tenir compte de la situation réelle, pour laisser passer un maximum d'usagers. Mais, pour cela, il faut disposer des équipements adéquats, des bonnes informations au bon moment, et des réglages les plus précis possible. C'est un art, ou plutôt un artisanat, certainement pas une science exacte. La complexité de la vraie vie s'ingénier à contrarier les plans les mieux conçus.

«On compte environ 520 carrefours régulés par des feux à Genève,



La police routière surveille le trafic en temps réel et peut envoyer rapidement sur place des unités



Les caméras de surveillance permettent de repérer les mouvements et les incidents, sous l'œil des

explique Jean-Luc Bourget. Seuls 60% sont équipés de moyens de détecter le trafic.» Comment le boîtier du régulateur de trafic «sait-il» qu'un véhicule ou un piéton se trouvent dans le carrefour? Plusieurs systèmes se complètent, tous avec un taux de réussite relatif. Des boucles magnétiques placées sous le bitume détectent les véhicules. Mais elles ne fonctionnent ni pour les piétons... ni pour les vélos en carbone.

Comptages par l'IA

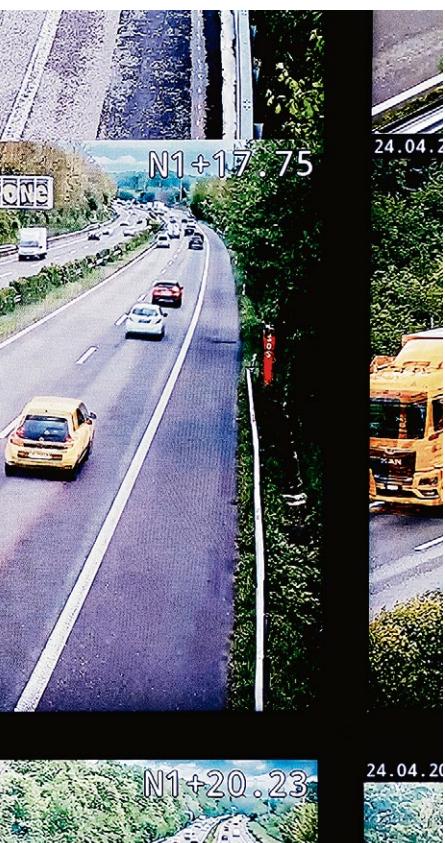
Deuxième possibilité, les caméras thermiques, détectant la chaleur émise par le moteur d'une voiture ou par un cycliste en plein effort. C'est assez fiable, avec une exception: les voitures électriques par temps froid, parfois «invisibles» faute de chaleur suffisante, et donc condamnées à poireauter au feu.

Troisième option, pour les piétons en particulier: le bouton-poussoir. Dispositif a priori primaire au XXI^e siècle, mais qui reste la moins mauvaise solution, assure Jean-Luc Bourget. «Les gens ont du mal à comprendre pourquoi ils doivent se signaler, alors qu'ils ont le droit de traverser. Mais si on enclenche le feu vert automatiquement alors qu'il n'y a aucun piéton, on fait attendre tout le monde pour rien. Se baser sur une caméra provoque trop d'erreurs: si vous êtes sur le trottoir en train d'attendre ou de bavarder, sans intention de traverser, la caméra va déclencher le feu vert inutilement.»

La programmation d'un carrefour est fondée sur ces informations imparfaites. Elle est d'autant plus complexe qu'elle ne se limite pas à l'endroit concerné: elle doit rester efficace en amont



mobilité ou une patrouille en cas d'incident. (GENÈVE, 28 AVRIL 2025)



opérateurs humains et avec l'aide de l'IA.

et en aval, dans des endroits non équipés de détection, et s'intégrer dans l'ensemble des flux urbains.

C'est là qu'intervient l'IA. Un des logiciels testés par les services de Jean-Luc Bourget permet d'obtenir des comptages beaucoup plus fins du trafic qui passe devant l'œil d'une caméra. Le comptage classique, toujours pratiqué, consiste à dépecher des employés à l'endroit voulu avec un petit compteuse à main. On additionne le nombre de véhicules qui passent sur une tranche de quinze minutes. «Le comptage ne vaut que pour le moment où il a été fait. Il n'y a jamais deux cas identiques», précise Jean-Luc Bourget. La machine, elle, n'a pas de crampes du pouce et ne dort jamais. Mais les humains restent indispensables pour vérifier et interpréter les données produites

par l'IA, ou pour réaliser manuellement des décomptes dans les nombreux endroits non équipés.

Le comptage des véhicules avec l'aide de l'IA représente un progrès assez impressionnant. «Nous avons testé trois outils différents», raconte Jean-Luc Bourget. La solution retenue, baptisée «Flow», fonctionne avec 85 caméras environ, entre celles de l'Office des transports et celles de la police.

«Le logiciel peut déterminer le type de véhicule ou d'usager de manière fine, explique Jean-Luc Bourget. Il peut distinguer et compter séparément les piétons, les vélos, les deux-roues motorisés, les voitures, légères ou lourdes comme un SUV, les camionnettes, les camions, les bus, les trams...»

L'outil est par ailleurs calibré pour préserver la vie privée des usagers. «Nous avons demandé au fournisseur que le logiciel ne puisse effectuer ni reconnaissance faciale ni identification du numéro de plaques», précise le chef de service. Les caméras installées sur les routes floutent les

zones où se trouvent des logements. Elles filment avec un angle trop large pour qu'un opérateur puisse reconnaître les visages. Par ailleurs, comme la loi le prescrit, les images sont effacées après sept jours, sauf en cas de procédure judiciaire.

L'IA a été «entraînée» avec des images labellisées par les humains, pour apprendre peu à peu à faire coïncider les pixels avec le type de véhicule correspondant, avant d'appliquer son algorithme sur les flux en temps réel.

Détection d'incidents

En plus de reconnaître le type de véhicules, l'IA peut aussi repérer ceux qui tournent à gauche, à droite ou qui vont tout droit. «On peut compter tous les mouvements et calculer par exemple la proportion de voitures qui bifurquent, indique Jean-Luc Bourget. Ces données sont envoyées à l'outil de régulation du trafic en temps réel.» Cette fonctionnalité, inimaginable avec les moyens classiques, permet de calculer le trafic qui s'écoule au-delà du champ des caméras, notamment dans les rues ou carrefours voisins non équipés. A partir de comptages effectués sur quinze minutes, les résultats sont entrés dans la base de données et serviront à étudier le trafic et les flux.

Le logiciel lance une alerte si un véhicule reste arrêté



Jean-Luc Bourget, directeur de la régulation du trafic et des opérations. (28 AVRIL 2025)

tion de confort des usagers, mais aussi d'impact économique. «Un jour, le U lacustre [le tronçon faisant le tour de la rade de Genève] est resté bloqué pendant trois heures parce qu'une entreprise avait oublié d'enlever les barrières d'un chantier au moment prévu, raconte Jean-Luc Bourget. Nous avons évalué le coût de cet incident à environ 100 000 francs de perte pour l'économie genevoise.»

La fluidité, une valeur «neutre»?

La fluidité est-elle un défi technique ou une question politique? Les deux, forcément: même si on s'efforce de rationaliser le passage des usagers, il faut choisir lesquels seront privilégiés. Une pesée d'intérêts très délicate, mais qui peut s'appuyer sur la législation. A Genève, la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée précise que, dans les zones 1 et 2 (l'hypercentre et les centres-villes), les transports publics et la mobilité active doivent avoir la priorité. Les bus et trams peuvent ainsi se «signaler» électroniquement peu avant les carrefours pour obtenir un passage rapide. Quant aux adeptes de la mobilité active, on les laissera juger s'ils se sentent favorisés à Genève. Une initiative cantonale, sur laquelle le peuple se prononcera le 28 septembre, demande que les piétons soient mieux pris en compte dans les aménagements et les stratégies de mobilité, en y allouant un minimum de 40 millions de francs par année, alors que la marche représente déjà le premier moyen de déplacement à Genève.

Spécialiste des questions de mobilité urbaine, Sébastien Munafò, du bureau de recherche 6T, estime que la fluidité n'est pas une valeur en tant que telle. «Par exemple, si la fluidité consiste à faciliter le passage d'un véhicule de 2 tonnes, qui occupe 12 m² et transporte une seule personne, elle ne peut pas être un objectif de mobilité. Dans les contextes denses, il faut faciliter avant tout la fluidité des usagers qui utilisent le moins de surface et créent le moins de nuisances, c'est-à-dire les piétons et les cyclistes. Concernant le trafic automobile, dans la mesure du possible, il faudrait tenir compte du nombre de personnes dans chaque voiture.» Ce constat rejoint la volonté du canton de Genève d'encourager le covoiturage, même si ce dernier reste beaucoup plus difficile à implémenter dans un milieu urbain que sur une autoroute à pistes multiples.

Alors que la mobilité change, avec des jeunes générations moins adeptes de la voiture, le métier des régulateurs du trafic évolue lui aussi très vite. Au point de les voir un jour remplacés par l'IA? On en est loin. L'intelligence artificielle renforce l'efficacité des humains. Elle ne remplace pas l'expérience, le coup d'œil du spécialiste, l'art de découvrir des solutions auxquelles le plus beau code informatique ne pense pas. Pour ça, il faut aller sur place, au cœur des carrefours, au bord des routes. «Ce n'est pas derrière son bureau qu'on voit les problèmes», tranche Jean-Luc Bourget. Que l'IA en prenne la graine. ■

A la Centrale de régulation du trafic, les caméras servent aussi à repérer les problèmes en un temps record. Des opérateurs, dont une partie appartient à la police routière et l'autre au service de régulation, font face à un mur d'écrans, scrutant toute anomalie, prêts à réagir. L'IA les aide: le logiciel lance une alerte si un véhicule reste arrêté dans un endroit d'un carrefour où, en principe, le trafic doit s'écouler. Panne, accident, situation inhabituelle? Les unités mobilité, qui circulent à vélo pour parvenir plus vite sur les lieux, fonctionnent en deux équipes de deux, disponibles de 7h à 19h30. En cas d'anomalie, elles sont déployées sur place pour faire la circulation, rendre compte de la situation et si possible rétablir le trafic normal. La police intervient en cas d'incident plus sérieux ou d'accident avec blessé.

Drones à 120 mètres de haut

L'Etat de Genève travaille avec les données de TomTom, l'application de planification d'itinéraires. Les signaux envoyés par l'app permettent de connaître en temps réel l'état du trafic, exprimé par des couleurs allant du vert au rouge. La carte est librement accessible sur le site Infomobilité, géré par le Département de la santé et des mobilités.

Le service de régulation collabore également avec MobiLysis, une start-up issue de l'EPFL, qui utilise des drones volant à 120 mètres au-dessus des villes pour étudier les flux de trafic de façon beaucoup plus large qu'une caméra fixe dans un carrefour. Ce comptage high-tech, s'appuyant sur l'IA, doit permettre de repérer des dysfonctionnements dans des zones éloignées du carrefour problématique, et donc de traiter les difficultés à la racine. «C'est assez magique», annonce Jean-Luc Bourget.

Rassembler des données de plus en plus fines et nombreuses sur le trafic est une chose, les exploiter au mieux en est une autre. L'Office des transports

Ces simulations permettent au canton de choisir la meilleure option lorsqu'il faut fermer des tronçons. «Si l'impact prévu est trop important sur la circulation, on peut dire non à certains chantiers, explique Jean-Luc Bourget. La modélisation nous permet aussi de justifier nos décisions.» Pour améliorer le modèle, «on compare ensuite la modélisation avec les résultats réels». Faire les bons choix n'est pas qu'une ques-

«Il faut faciliter avant tout la fluidité des usagers qui utilisent le moins de surface et créent le moins de nuisances»

SÉBASTIEN MUNAFÒ,
BUREAU DE RECHERCHE 6T

La production solaire des particuliers en jeu

UNION EUROPÉENNE Une conséquence de l'accord sur l'électricité, qui fait partie des bilatérales III, aurait pour effet de supprimer le tarif garanti aux exploitants privés qui injectent du courant issu du photovoltaïque dans les réseaux

NICOLAS DUFOUR

Voici une conséquence de l'accord sur l'électricité avec l'Union européenne que d'aucuns trouveront fâcheuse. En signant ce texte, la Suisse devrait renoncer au mécanisme de soutien au photovoltaïque, relève la *SonntagsZeitung* (reprise en français). Quelque 250 000 personnes perdraient un coup de pouce, même des petits propriétaires qui exploitent la surface de leur toit.

L'accord sur l'électricité fait partie du «paquet global» négocié l'année passée et bouclé le 20 décembre 2024. Le texte est notamment important, note l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), pour permettre «le couplage des marchés et la garantie des capacités transfrontalières en vertu du droit international». Il reprend aussi des dispositions de l'UE concernant la concurrence, et c'est parmi ces lignes que le diable se cache. Au conseiller national Benoît Gaillard (PS/VD), qui s'inquiétait à ce sujet, l'OFEN a répondu clairement que l'accord entraînerait la suppression de la loi qui garantit aux propriétaires un tarif minimum pour l'électricité solaire, pour-

tant approuvée en votation populaire. La documentation du Conseil fédéral sur les bilatérales III va dans ce sens.

En juin 2024, le peuple a plébiscité par 68,7% des voix une nouvelle loi sur l'électricité. Tous les cantons l'ont approuvée, y compris les régions où le débat sur des installations d'énergies renouvelables est tendu, par exemple Vaud et le Valais. Cette loi installe le principe du tarif minimum.

«Nous sommes consternés»

Dès le début de l'année prochaine, un particulier qui injectera de l'électricité dans le réseau se verra assurer un tarif garanti, même s'il est supérieur au prix du marché. L'opérateur BKW, qui a été critiqué pour ses tarifs et qui propose un dossier à ce sujet, indique que «les exploitantes et exploitants de petites et moyennes installations solaires et hydroélectriques de moins de 150 kilowatts (kW) devraient ainsi bénéficier d'une plus grande sécurité d'investissement. Ils seront protégés contre les prix bas du marché et leurs installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables pourront être amorties sur toute leur durée de vie.»

Sauf si l'accord est accepté, selon l'OFEN. Walter Sachs, le président de l'Association des producteurs d'énergie indépendants, dit au journal dominical: «Nous sommes consternés d'apprendre que la Confédération compte supprimer le tarif minimal pour le photovoltaïque

à cause de l'accord sur l'électricité. Sans [ce tarif], les exploitants privés ne peuvent tout simplement plus rentabiliser leurs installations lors de périodes où les prix de l'électricité sont bas.» Les fronts ne sont toutefois pas uniformes. Les écologistes pensent accepter l'accord dans le paquet global. Leur présidente, Lisa Mazzone (GE), expliquait au *Temps* en mai dernier que «cet accord nous permet de nous insérer dans le réseau européen, pour mieux profiter des complémentarités avec les pays voisins, à l'image de l'éolien allemand ou de l'éolien italien précieux en hiver, alors que la Suisse est aujourd'hui relativement isolée».

Des différences d'interprétation

L'interprétation des dispositions est aussi soumise à variations. Le conseiller national bâlois Eric Nussbaumer estime que les textes n'imposent pas la suppression du tarif minimum. Le socialiste met plutôt en cause le ministre concerné, l'UDC Albert Rösti, qui «utilise l'accord pour imposer son agenda intérieur et réduire le soutien aux énergies renouvelables». Les Vert libéraux ont émis des critiques similaires.

La polémique va durer, d'autant qu'une autre conséquence de l'accord avec l'UE fait débat. Celui-ci aurait aussi pour effet de lever la contrainte d'un minimum de 20% d'électricité suisse issue de sources renouvelables dans le mix des fournisseurs. ■

Genève s'oblige à réduire ses mâchefers

Grand Conseil Le parlement a voté un contre-projet indirect à l'initiative de l'UDC qui voulait interdire toute décharge de résidus issus de l'incinération de déchets sur le sol du canton. Mais le texte suffira-t-il à éviter l'exploitation d'un nouveau site?

Rachad Armanios

Le Grand Conseil genevois a adopté jeudi à l'unanimité un projet de loi pour que l'État prenne toutes les mesures utiles afin de limiter la toxicité et la production de mâchefers. Le texte l'engage aussi à favoriser le recyclage et la valorisation de ces résidus issus de l'incinération des déchets.

À Genève, ces déchets représentent environ 20% des volumes incinérés à l'usine des Cheneviers, soit 40'000 tonnes par an, dont 5000 de litières minérales pour chat, mais aussi des métaux lourds, fils électriques, aluminiums...

Ce texte est un contre-projet indirect à l'initiative de l'UDC qui visait principalement à interdire toute installation d'une décharge bioactive à Genève. Mais cette disposition a été jugée contraire au droit par le Tribunal fédéral, qui a partiellement invalidé l'initiative, laquelle a été refusée par le Grand Conseil.

«Un État responsable ne peut pas se résoudre à enterrer les déchets toxiques en les lais-



L'État songe à Satigny pour enfouir les mâchefers cantonaux, suscitant l'ire des riverains et de la Commune. Laurent Guiraud

sant aux générations futures sans tout faire pour les recycler, a déclaré l'UDC Lionel Dugerdil. Ce contre-projet satisfait pleinement les initiateurs, et s'il est accepté, l'initiative sera retirée.» En clair, le peuple ne votera pas sur ce sujet, à moins qu'un référendum soit lancé contre le contre-projet.

François Erard (Le Centre) a en préambule rappelé les enjeux. Ces déchets toxiques ne peuvent être enfouis dans une décharge normale. Et celle de type D – dite bioactive – du Nant de Châtillon à Bernex est saturée depuis des années. Si bien que l'État cherche un nouveau site. «Il faut une surface de 10 à 15 hec-

tares. Le volume de stockage est un trou d'environ 1 million de mètres cubes, soit 400 piscines olympiques. La durée d'exploitation est de vingt-cinq ans, suivie d'une période de surveillance au moins équivalente.»

Techniques de tri

L'État a retenu un lieu à Satigny, ce qui suscite une vive opposition des riverains et de la Commune, a poursuivi le député. En attendant, Genève exporte ses mâchefers dans le canton du Jura, en dérogation à l'obligation légale de prévoir chez lui une décharge pour accueillir ses déchets.

L'État a aussi développé des techniques de tri en amont pour réduire le volume des mâchefers, ainsi que le recyclage. 75% des volumes pourraient être transformés en sable épuré et valorisé dans la construction ou pour des soubassements de routes. Les techniques existent, mais la Confédération ne donne pas son feu vert.

Parmi les mesures à prendre, le contre-projet liste par exemple le tri à la source, le développement de filières de recyclage ou

encore des campagnes de sensibilisation de la population.

«Il y a des alternatives végétales aux litières minérales», rappelle ainsi la PLR Céline Zuber-Roy.

«[Le Jura] ne pourra pas toujours être la poubelle de Genève.»

Antonio Hodgers
Conseiller d'État chargé du Territoire

Selon elle, réduire la toxicité et le volume des déchets permettra d'éviter une nouvelle décharge à Genève. «Le Conseil d'État en veut une, mais en 2018, le Grand Conseil avait dit son opposition, et je pense qu'elle est toujours valable.»

«On ne pourra pas s'en passer», répond la socialiste Léna Strasser. «Le Tribunal fédéral dit que Genève doit prévoir une dé-

charge et ne peut se soustraire à cette obligation», insiste Antonio Hodgers, chargé du Territoire. En attendant, il se félicite de la solidarité intercantonale puisque «le Jura entre en matière pour prolonger de quelques années l'accueil de nos mâchefers. Mais il ne pourra pas toujours être la poubelle de Genève.»

«À Berne d'agir»

Le magistrat se tourne ensuite vers les Chambres fédérales: «Nous pouvons uniquement recommander des litières végétales, il serait donc temps que les Chambres limitent les produits très polluants.» De même, à Berne d'agir, dit-il, concernant le recyclage. «Les techniques ne sont pas dénuées de risques pour l'environnement, mais elles sont stables et d'autres pays les utilisent.»

Un député Vert salue le contre-projet pour interdire toute décharge de mâchefers tout en remarquant que l'État ne l'a pas attendu pour agir. À la buvette, un interlocuteur commente: «Ce texte enfonce des portes ouvertes.»

Le GIEC accusé de trop miser sur la technologie

Audrey Garric

Une étude dénonce un « biais technophile » du groupe d'experts dans la lutte contre le changement climatique

Le technosolutionnisme est-il seulement l'apanage des magnats de la tech américaine, Elon Musk et Bill Gates en tête ? Une partie du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont les rapports alarmants sur la crise climatique font autorité, aurait également un « *biais technophile* », donnant la priorité aux solutions technologiques et à l'innovation, au détriment d'autres options, comme la sobriété. C'est la thèse avancée par l'historien des sciences et techniques Jean-Baptiste Fressoz, par ailleurs chroniqueur pour *Le Monde*, dans le numéro de septembre de la revue *Energy Research & Social Science*.

Le directeur de recherche au CNRS se concentre sur les productions et sur l'organisation du groupe III du GIEC, chargé d'évaluer les solutions face au réchauffement. L'auteur parvient à une conclusion-choc : la neutralité carbone en 2050 ou en 2070, telle qu'envisagée grâce aux solutions technologiques afin de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C ou 2°C à la fin du siècle, est « *inatteignable* ».

A ses yeux, les scientifiques doivent le reconnaître, car, en maintenant cette « *illusion* », ils confèrent de la visibilité et une légitimité à des technologies « *spéculatives* », « *réduisent l'éventail des options politiques viables* » et « *retardent* » les transformations structurelles nécessaires pour faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Collaborer avec l'industrie

Depuis son premier rapport, en 1992, le groupe III a fait de la technologie la « *pierre angulaire* » de la réponse au changement climatique, indique Jean-Baptiste Fressoz, qui retrace les racines historiques de cette prépondérance. Pour la mettre en évidence, il s'appuie sur un décompte de mots-clés contenus dans les rapports, qui révèle la « *domination écrasante* » des termes liés aux solutions technologiques (« *technologie* », « *innovation* », « *nucléaire* », « *solaire* », etc.) en comparaison avec ceux ayant trait aux changements de comportement (« *modes de vie* », etc.).

Si les premiers rapports sont ceux qui comportent le plus grand déséquilibre, les derniers (2014 et 2022) font encore sept fois plus référence aux technologies qu'aux questions de demande. Et, dans le dernier opus, « *innovation* », avec 1 667 occurrences, est cité sept fois plus que « *sobriété* » (232), et « *hydrogène* » (1 096 citations), 38 fois plus que « *décroissance* » (29). Quant au terme « *interdiction* », il apparaît seulement 13 fois. L'innovation est par ailleurs toujours décrite de manière positive, présentée comme « *responsable* » ou « *bas carbone* », y compris l'intelligence artificielle et le bitcoin, qui consomment beaucoup d'électricité.

Ce 6^e et dernier rapport marque, malgré tout, un tournant : il consacre pour la première fois un chapitre à la demande, « *présentant la sobriété comme une stratégie d'atténuation légitime et importante* », note l'étude.

« *Pourquoi a-t-il fallu attendre trente ans d'expertise avant d'avoir un traitement un peu sérieux de cette question ?* », interroge Jean-Baptiste Fressoz. Le rôle du GIEC est d'évaluer et de synthétiser l'état des connaissances sur le changement climatique ; ses rapports reflètent ainsi la « *technophilie* » de la littérature scientifique sur l'atténuation – la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les centres de recherche dans ce domaine « *priorisent la nouveauté et l'innovation* », assure l'étude, et les scientifiques sont « *fortement incités* » à collaborer avec l'industrie.

Le positionnement du GIEC, à la frontière des mondes scientifique et politique, a également contribué à orienter l'expertise climatique vers les solutions technologiques. Les Etats-Unis ont joué un « *rôle décisif* » en ce sens, montre l'étude, par les deux premiers présidents du groupe III, des Américains, Frederick Berndthal et Robert Reinsteine, dont le second était ouvertement climatosceptique. Leur objectif : repousser la décarbonation afin de ne pas changer les modes de vie. Ainsi, le rapport de 1995 indiquait que « *ralentir l'abandon des combustibles fossiles permet de gagner un temps précieux pour développer des alternatives à faible coût et sans carbone* ».

Les économistes américains influents de l'époque, comme William Nordhaus, sont en effet imprégnés par la conviction que « *l'on n'a pas vraiment besoin de se serrer la ceinture parce qu'on aurait une solution en 2000 : les surgénérateurs nucléaires et l'hydrogène* », précise Jean-Baptiste Fressoz, également auteur de *Sans transition. Une nouvelle histoire de l'énergie* (Seuil, 2024).

A ce moment prévaut également l'idée selon laquelle les entreprises sont les plus à même de résoudre les problèmes qu'elles créent. D'où le fait que des salariés d'entreprises des énergies fossiles – la principale cause du réchauffement climatique –, notamment issus de Total, Exxon, ENI ou Saudi Aramco, deviennent auteurs du groupe III du GIEC.

« *C'est une minorité, mais elle va jouer un rôle important pour pousser les technologies de CCS [captage et stockage du CO₂]* », indique Jean-Baptiste Fressoz. Ces solutions – qui consistent à récupérer ce gaz à effet de serre lors de sa production avant de le stocker dans le sous-sol – ont été créées et promues par les industriels des énergies fossiles, car elles permettent d'accroître et de poursuivre l'extraction de pétrole. Initialement critique sur la question, le GIEC produit un rapport spécial positif sur le CCS en 2005, qui se fonde en grande partie sur une expertise financée par les industries fossiles.

« Notions très occidentales »

De la même façon, le groupe III de l'instance a joué un rôle « *crucial* », note l'historien, pour légitimer les « *émissions négatives* », les technologies pour retirer du CO₂ de l'atmosphère. « *A partir des années 2000, les modélisateurs intègrent à leurs scénarios des émissions négatives massives et irréalistes, pour rendre la neutralité carbone possible, sur le papier, et motiver les gouvernements*, poursuit Jean-Baptiste Fressoz. C'était louable, mais cela a entraîné des effets pervers. » Parmi eux : retarder l'action, diriger les financements publics vers le CCS – et donc, en partie, vers les fossiles.

Il y a bien une transition énergétique dans le secteur électrique, qui compte pour 40 % des émissions mondiales, et, dans une moindre mesure, dans les secteurs des bâtiments et des transports terrestres, reconnaît Jean-Baptiste Fressoz, qui se défend d'être « *technophobe* ». « *Mais elle n'a pas débuté pour l'aviation, l'acier, le ciment, les plastiques, les engrâis, l'agriculture ou encore la construction. On n'a jamais consommé autant de charbon, de pétrole ou de bois que maintenant* », rappelle l'historien. Les émissions de gaz à effet de serre ne cessent par ailleurs d'augmenter dans le monde, année après année. Se libérer d'un « *optimisme déplacé* » permettrait d'ouvrir de nouveaux champs de recherche, plaide-t-il, sur les conséquences d'un déclin du tourisme international ou d'une réduction drastique de la consommation de viande dans les pays à revenu élevé.

« *La technologie, en effet, a fait l'objet d'une large couverture dans les rapports du GIEC, reflétant la littérature sous-jacente. Mais les chapitres sectoriels du groupe III, sur les bâtiments ou les transports, couvrent à la fois les aspects technologiques et comportementaux* », répond Jim Skea, le président du GIEC depuis 2023, et coprésident du groupe III lors du 6^e rapport.

Les autres experts interrogés par *Le Monde* saluent des travaux « *utiles* ». Kari De Pryck, enseignante-rechercheuse à l'université de Genève et autrice de *GIEC. La voix du climat* (Presses de Sciences Po, 2022), confirme que l'organisation se présente comme neutre, mais « *a un énorme pouvoir de mise à l'agenda de certaines questions* », notamment le groupe III.

« *Pendant longtemps, une écrasante majorité des auteurs étaient des économistes issus des pays développés qui pensaient que la technologie allait résoudre le problème du climat*, relate le Malien Youba Sokona, ancien coprésident du groupe III, lors du 5^e rapport, et ancien vice-président du GIEC. *On s'est battus pour intégrer les enjeux de développement et d'éthique, et pour amener des sociologues ou des philosophes dans le groupe III, mais c'est encore déséquilibré.* »

Si les questions de sobriété et de décroissance sont difficiles à aborder, c'est aussi parce qu'elles sont « *inaudibles pour beaucoup de gouvernements, notamment des pays du Sud qui n'ont pas atteint un niveau de vie décent. Ce sont des notions très occidentales* », assure Nadia Maïzi, l'une des autrices du chapitre sur la demande du 6^e rapport du GIEC. Elle regrette que l'analyse quantitative de Jean-Baptiste Fressoz ne soit pas assortie des éléments qualitatifs fournis par le rapport : ces technologies sont-elles évaluées par le GIEC positivement ou comme plus ou moins vraisemblables ?

Pour la paléoclimatologue Valérie Masson-Delmotte, ancienne coprésidente du groupe I (sur les bases physiques du changement climatique), l'historien ne démontre pas que la neutralité carbone est inatteignable. Elle juge que la sobriété « *présente aussi des limites* » et que l'*« on aura quand même besoin des technologies, en dernier ressort, pour décarboner certains secteurs comme l'industrie lourde* ». Un débat qui ne manquera pas d'animer le

nouveau groupe III du GIEC, dont les auteurs viennent d'être nommés, et qui doit produire son 7^e rapport d'ici à la fin de la décennie.

Le peuple aura le dernier mot sur la double majorité pour les accords avec l'UE

VOTATIONS Lancée par un comité de patrons eurosceptiques, l'initiative «Boussole» a été déposée hier à Berne. Exigeant que les accords avec l'Union européenne soient soumis au référendum obligatoire, le texte fait monter la pression sur le parlement et le Conseil fédéral

YAN PAUCHARD, BERNE

La pression entourant le dossier européen monte encore d'un cran. L'initiative dite «Boussole» a été déposée ce hier après-midi à la Chancellerie fédérale à Berne, avec plus de 140 000 signatures, dont au moins 115 000 déjà validées. Le signal se veut fort. Le texte exige que le nouveau paquet d'accords avec l'Union européenne (UE) soit soumis au référendum obligatoire, qui nécessite la double majorité du peuple et des cantons. «C'est une question de légitimité, y compris pour les pro-européens, plaide l'avocat tessinois Paolo Caroni, membre du comité d'initiative. Les conséquences sont si importantes et durables pour notre démocratie qu'on ne peut pas laisser les seuls grands centres décider pour tout le pays.»

L'exemple de 1992

Le texte de l'initiative entre frontalement en collision avec les décisions du Conseil fédéral, qui a annoncé, le 30 avril dernier, sa volonté de soumettre le paquet au référendum simple, soit à la seule majorité du peuple. Pour le gouvernement, la Constitution ne prévoit pas de référendum obligatoire pour un tel traité. Les initiateurs demandent que leur texte soit traité rapidement. «De toute façon, si notre initiative passe après le

paquet d'accords et qu'elle est acceptée, il faudra revoter sur ces accords, cette fois avec la double majorité», précise Paolo Caroni, également député centriste au Grand Conseil tessinois.

L'initiative a été lancée en octobre 2024 par des patrons eurosceptiques, essentiellement alémaniques, regroupés dans une alliance baptisée Boussole/Europe (Kompass/Europa dans la version allemande). Celle-ci a été créée par trois milliardaires, Alfred Gantner, Marcel Erni et Urs Wietlisbach, fondateurs de la société zougoise Partners Group, active dans la gestion de placements internationaux. Une entreprise pour le moins influente. Début août,

«Sous couvert de défense de la démocratie directe, ce texte vise de facto à bloquer la consolidation de nos relations avec l'UE»

RAPHAËL BEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MOUVEMENT EUROPÉEN SUISSE

Alfred Gantner et Marcel Erni faisaient ainsi partie de la délégation du Conseil fédéral, avec Karin Keller-Sutter et Guy Parmelin, qui s'est rendue à Washington pour tenter de négocier une baisse des taxes douanières.

«Même si le noyau des initiateurs est alémanique, nous avons très facilement

récolté des signatures en Suisse romande», note Emmylou Ziehli-Maillard, vice-présidente de l'UDC vaudoise et membre du comité régional de l'initiative. A ses yeux, il est incompréhensible que le référendum sur l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE) de 1992 ait été soumis à la double majorité et pas ce nouveau paquet, «finalement beaucoup plus contraignant et qui représente une véritable adhésion passive à l'UE».

«Un caillou de plus sur le chemin»

Du côté des pro-européens, le dépôt du texte ne surprend pas. «Vu les moyens engagés par les initiateurs, cela aurait été une surprise, et un affront pour eux, s'ils n'avaient pas réussi à faire aboutir leur initiative», réagit Raphaël Bez, secrétaire général du Mouvement européen Suisse. Il dénonce un texte «qui, sous couvert de défense de la démocratie directe, vise de facto à bloquer la consolidation de nos relations avec l'UE». «Bien sûr, cette initiative représente un caillou de plus sur le chemin, poursuit-il, tout en s'affichant prudent et confiant. Les porteurs de l'initiative sont beaucoup apparus dans les médias, mais auront-ils pour autant une influence?» Raphaël Bez rappelle également que la décision du Conseil fédéral de soumettre le paquet d'accords au référendum simple est toujours en consultation. «La position des cantons est attendue et le parlement devra trancher», précise-t-il.

Et que se passera-t-il si les Chambres désavouaient le Conseil fédéral en optant pour la double majorité? Les initiateurs retireraient-ils leur texte? «Pour l'heure, rien n'est décidé, nous en discuterons en temps voulu», conclut Paolo Caroni. ■

Wichtige Branche sagt Ja zum EU-Paket

Die Medizintechnik-Firmen zahlten den Preis für das Scheitern des Rahmenvertrags im Jahr 2021. Es kostete sie Millionen.

Stefan Bühler

«Unsere Branche hat erlebt, was es heisst, wenn der Zugang zum EU-Markt erodiert», sagt Adrian Hunn. «Wir hatten Zusatzkosten für Anwälte, mussten Kontakte in der EU etablieren und zahlreiche Abläufe neu strukturieren.» Das Geld für all dies habe am Jahresende in der Kasse der Unternehmen gefehlt, sagt der Direktor des Branchenverbands der Medizintechnik-Unternehmen, Swiss Medtech. Je nach Betriebsgrösse ging es um Beträge im mehrstelligen Millionenbereich.

2021 war das schlimmste Jahr. Damals hat der Bundesrat die Verhandlungen mit der EU über ein Rahmenabkommen abgebrochen. Brüssel reagierte unter anderem damit, dass das bilaterale Abkommen zum Abbau von Handelshemmisseien, kurz MRA, nicht mehr aktualisiert wurde. Medtech-Produkte aus der Schweiz galten in der EU plötzlich nicht mehr automatisch als konform, die Firmen mussten Gewährleute in einem EU-Staat engagieren oder eine Niederlassung gründen.

Der Standort Schweiz habe spürbar gelitten, sagt Hunn. Das sind immerhin 1400 Unternehmen mit knapp 72'000 Mitarbeitenden. 95 Prozent sind KMU, zu den grössten zählen Konzerne wie Roche, die Straumann Group oder Ypsomed, die Firma von FDP-Nationalrat Simon Michel. Die Hälfte aller Medtech-Exporte geht in die EU. Das sind Waren im Wert von 6,2 Milliarden Franken. Der Nadelstich Brüssels hat eine wichtige Branche getroffen.

Zu einer Studie des Bundes, die für die Medtech-Unternehmen Mehrkosten von lediglich einigen Promille bis 1,3 Prozent des Umsatzes ausweist, sagt



Branche ist auf Fachkräfte angewiesen:
Mitarbeiter des Ypsomed-Konzerns bei der
Datenanalyse einer Spritzgussmaschine in
Solothurn. Bild: Christian Beutler/Keystone

Hunn: «Wir haben unsere Mitgliedsfirmen mehrmals befragt und kommen auf deutlich höhere Kosten als die Behörden.» In dem sehr kompetitiven Umfeld seien aber ohnehin jegliche Zusatzkosten ein spürbarer Standortnachteil.

Manche würden jetzt schon vorbehaltlos zustimmen

Doch in der Zwischenzeit hat der Bundesrat neue Verhandlungen mit der EU aufgenommen und das Vertragspaket der Bilateralen III ausgehandelt. Für die Medtech-Branche ist das von grosser Bedeutung, denn die Blockade dauert an: Erst wenn das Volk Ja sagt zum Paket, will die EU das

MRA-Abkommen zum Abbau von Handelshemmisseien wieder aufdatieren. Der Zugang zum grössten Binnenmarkt der Welt würde für die Medtech-Firmen, die in der Schweiz vom künstlichen Hüftgelenk über Spritzen und Stützverbände bis hin zu Regengläsern herstellen, endlich wieder erleichtert.

Mit entsprechend grossem Interesse verfolgt Swiss Medtech nun die Vernehmlassung des EU-Pakets, die bis im Oktober läuft. Dabei will der Medtech-Verband eine fundierte Stellungnahme abgeben können: Er hat bei seinen Mitgliedern eine umfassende Umfrage in Auftrag gegeben.

Durchgeführt hat sie das Forschungsinstitut GfS Bern mit Lukas Golder. Sein wichtigstes Fazit: «Eine klare Mehrheit der Swiss-Medtech-Unternehmen steht dem neuen Paket Schweiz-EU positiv gegenüber.» 44 Prozent der Unternehmen sind dafür, 19 Prozent würden «vorbehaltlos» zustimmen. Ablehnend äussern sich insgesamt 11 Prozent. Allerdings ist die Meinungsbildung noch nicht abgeschlossen: 26 Prozent der befragten Unternehmen haben laut eigenen Angaben «noch keine Haltung» oder die Frage offen gelassen.

Von den Mitgliederfirmen des Verbands haben sich 40 Pro-

zenten an der Umfrage beteiligt, die Umfrage sei «belastbar und gut begründet», sagt Golder. Er weist aber darauf hin, dass die Haltung gegenüber dem EU-Vertragspaket nicht euphorisch sei, sondern pragmatisch.

Mit 9 Prozent hält nur eine kleine Minderheit das Paket der Bilateralen für eher oder sehr unwichtig. Über 70 Prozent der Befragten sind hingegen der Meinung, dass sich der Verband zugunsten des Pakets engagieren soll. «Das eindeutige Votum unserer Mitglieder verstehe ich nicht nur als Legitimation, sondern als klaren Auftrag, die Bilateralen III im Interesse der Medtech-Branche engagiert zu unterstützen», sagt Direktor Hunn.

Mit der Asylpolitik unzufrieden

«Die kritische Minderheit lehnt das neue Vertragspaket nicht aus wirtschaftlichen Gründen ab, sondern fast ausschliesslich aus politisch-ideologischen Motiven», sagt Golder. Die Verantwortlichen dieser Firmen seien beispielsweise unzufrieden mit der Asyl- und Migrationspolitik. Weiter seien sie gegen eine stärkere rechtliche Verflechtung mit der EU und wollten die politischen Handlungsspielräume der Schweiz bewahren.

Swiss-Medtech-Präsident und FDP-Ständerat Damian Müller hört diese kritischen Stimmen. «Die neuen Verträge mit der EU haben ihren Preis», sagt er. Entscheidend sei, dass die Schweiz ihre Wettbewerbsfähigkeit bewahre – «und nicht durch zusätzliche Sozialabgaben oder übermässige Regulierung weiter geschwächt wird», so der Luzerner Freisinnige. Zum EU-Paket sagt er: «Damit unsere Industrie investieren, wachsen und Arbeitsplätze sichern kann, braucht sie unbürokratischen Marktzugang und Rechtssicherheit.»